

Energie : Où en est-on avec le plan de mesures CCE 2015-2021 (PM 21) ?
Michel Périat (PLR)

Réponse du Gouvernement

A plusieurs reprises, en réponse à des interventions parlementaires, le Gouvernement a informé le Parlement qu'une mise à jour de la Conception cantonale de l'énergie (CCE) était en cours. Adoptée en 2015, celle-ci prévoit en effet qu'une évaluation soit réalisée en 2021. Il s'agit, d'une part, de dresser le bilan du premier plan de mesures défini pour les années 2015 à 2021 et, d'autre part, d'élaborer un nouveau plan de mesures pour les années 2022 à 2026.

A ce stade, le Gouvernement n'est pas en mesure de répondre aux questions posées, les travaux étant en cours. La mise à jour de la CCE fera prochainement l'objet d'une communication spécifique. Le bilan, de même que le nouveau plan de mesures, seront transmis ensuite au Parlement pour discussion.

Le Gouvernement relève que les questions posées sont pertinentes. Il doit toutefois d'ores et déjà mentionner que les indicateurs sont insuffisants pour y répondre précisément, en particulier concernant le nombre d'emplois créés.

Delémont, le 17 août 2021



Certifié conforme par la chancelière d'Etat
Gladys Winkler Docourt